

CSE du 27 mai 2025

## Déclaration des salariés de PAMAR en lutte

Au bout de 525 jours, à la veille de l'audience d'appel, nous avons enfin eu connaissance du rapport dont les multiples manœuvres de la direction ont retardé la publication. Nous avons le plaisir de voir que l'organisme auditeur n'a pu que constater le climat de violences existant dans l'entreprise dont témoignent les salariés, qu'ils soient en droit de retrait ou non, les 2/3, selon le rapport, affirmant même qu'ils ont été témoins de violences et d'altercations.

Le rapport fait aussi la constatation du climat de peur que cela a généré et pointe la confusion par la direction entre organisation du travail et relations interpersonnelles. Tous comportements qui pour nous relèvent du harcèlement moral.

En creux le rapport valide donc l'exercice du droit de retrait et on comprend encore mieux que la direction n'ait pas contesté ce droit comme la loi le prévoit. Reste la suite et nous avons été très clairs avec la direction lors de la réunion de restitution de l'audit.

Le rapport se termine initialement par un sentiment d'impuissance en déclarant : « *Actuellement, un travail de fond sur un plan d'action partagé ne semble pas réalisable.* » Nous prenons acte du fait que lors de la réunion de restitution, l'inspectrice du travail a néanmoins préconisé la mise en route d'un plan d'action permettant la reprise qui va d'ailleurs dans le sens de sa mise en demeure d'août 2024.

Bien qu'il ait fallu 525 jours à la direction, sous la contrainte, pour exprimer la possibilité de l'entame d'un dialogue, nous avons réaffirmé notre accord de nous engager dans cette voie et de suivre les préconisations de l'inspectrice du travail. Nous désirons retrouver notre poste de travail et sommes prêts à nous inscrire dans une démarche de groupes dédiés à définir les conditions de notre reprise et les nouvelles façons de travailler sans danger et dans le respect des règles d'hygiène. Nous affirmons que dans ces groupes, s'ils veulent être efficaces, ne peuvent pas participer toute personne qui est à l'origine des menaces et de l'insécurité dans l'entreprise. Nous souhaitons que ce processus soit engagé sous l'égide de l'inspection du travail et nous nous tenons à disposition pour la mise en route de ce processus.

Pour les salariés, Kalathoumi IBOUROI

Marseille le 27 05 2025.



Pour le Directeur Général  
Madame Marie-Cécile SAÏER  
Directrice des Ressources Humaines  
Instances Européennes  
Mantentieux

